

**COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)**  
**EXTRAIT DU Procès-Verbal de LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2025**

Le 25 février deux mille vingt-cinq, à 19 Heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : ADAM Céline, BRANDEAU Paulette, CAMARA Angélique, BAUDRY Erick, CAILLETON Jacques, CHANTREAU Michel, GARAULT Jean-Pierre, STANGALINI Nathalie, VEILLON Claude, JUMEAU Philippe.

Absents excusés : JAMBON Sandra (pouvoir Jean-Pierre GARAULT), SCHANEN Eric (pouvoir Nathalie STANGALINI)

Absente : MERCIER Aurélie

Date de convocation : 18 février 2025

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GARAULT

Le quorum est atteint : 13 conseillers municipaux en exercice et 10 présents, 2 pouvoirs.

\*\*\*\*\*

Avant de débiter le conseil, Mme CAMARA sollicite l'assemblée afin de rajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de délibérer sur du crédit supplémentaire à prévoir sur une opération avant le vote du budget 2025. L'assemblée autorise la maire sur ce point.

Rappel de l'Ordre du jour :

- 1- Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025
- 2- Vote du compte financier unique
- 3- Affectation du résultat de fonctionnement 2024
- 4- Modification cadastrale – intégration parcelle ZO 0060 dans le domaine public routier
- 5- Audit énergétique du SIEDS, convention de participation financière
- 6- Mandat au CDG pour mise en concurrence de contrats collectifs Prévoyance et santé
- 7- Adhésion au réseau et au plan d'actions « secrétaires de mairie »
- 8- Convention de formation et assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique
- 9- Informations diverses

**1-DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BP 2025 (2025-02-01)**

***Annule et remplace la délibération N° 2024-1102 du 26 novembre 2024.***

Le conseil municipal décide de voter des crédits de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025. Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2024-11-02 du 26/11/2024).

Chapitre	Compte	Crédits votés Au BP 2024	Crédits ouverts DM 2024	Montant total	Crédits ouverts au titre de l'art 1612-1 du CGCT (1 1/4°)
21	212	10000		10000	2500
	2131	11000		11000	2750
	2151	15000		15000	3750
	2152	10000		10000	2500
	21538	7000		7000	1750
	2156	6500		6500	1625
	2157	20000		20000	5000
	2183	10000		10000	2500
	2184	10000		10000	2500
	2188	60000		60000	15000
20	2051	5000		5000	1250.00
21/018	2131	100000		100000	25000
	2183	7500		7500	1875
	2184	10000		10000	2500
0015	212	135000		135 000	33750

En complément, par rapport à la délibération du 24 novembre 2024, il convient de prévoir la somme de 500 € à l'opération 0042 (travaux rue des scythes).

<i>Chapitre</i>	<i>Compte</i>	<i>Crédits votés Au PB 2024</i>	<i>Crédit ouvert avant le BP 2025</i>
0042	231	62500	500

## 2-VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (2025-02-02)

Madame la maire expose à l'assemblée que le Compte Financier Unique remplace le Compte administratif de la commune et le compte de gestion établi par le Service de gestion comptable de St Maixent l'Ecole et il est voté pour la première fois cette année.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Ensuite, Madame la maire demande à Mr BAUDRY de présenter l'état des comptes 2024 et ne prend pas part au débat et au vote.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Vu le CFU provisoire dématérialisé transmis le 24/01 pour validation au comptable public,

Vu le CFU définitif dématérialisé reçu validé le 3 février 2025 en retour par le comptable public

Vu l'état des comptes arrêtés ci-dessus, qui présente une identité de valeurs entre l'ordonnateur et le comptable public,

Il est proposé au conseil municipal les comptes ci-dessous arrêtés :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Recettes.....	903 030.50
Dépenses.....	714 781.14
Excédent.....	188 249.36
Excédent antérieur reporté.....	147 117.37
Excédent global 2024.....	335 366.73
<b>Section d'investissement</b>	
Recettes.....	431 821.62
Dépenses.....	225 677.71
excédent.....	206 143.91
Excédent antérieur reporté.....	341 895.35
Excédent global 2024.....	548 039.65

L'état des restes à réaliser en investissement est le suivant : En dépenses : 37 030 € // En recettes : 2 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, (madame la Maire ne prend pas part au vote).

- D'approuver le compte financier unique du budget communal.
- Donne pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 3-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 (2025-02-03)

Le conseil municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024, Constatant un résultat global de fonctionnement 2024 de 335 366.73 €,

Décide :

- D'affecter au compte 1068 de la section d'investissement : 200 000.00 €
- D'affecter au compte 002 de la section de fonctionnement 135 366.73 €

(Excédent de fonctionnement reporté)

- Donne pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 4-MODIFICATION CADASTRALE – INTEGRATION PARCELLE ZO0060 DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER (2025-02-04)

Suite aux travaux de requalification d'entrée de bourg réalisés début 2010, il est nécessaire de modifier le cadastre. Il convient d'intégrer la parcelle ZO 0060, appartenant à la commune, dans le domaine public routier.



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE :

- D'intégrer dans le domaine public routier la parcelle ZO 0060
- Demande à Madame la maire d'effectuer les démarches de transmission auprès des services fonciers.

#### 5-AUDIT ENERGETIQUE SIEDS – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE (2025-02-05)

Convention relative à la réalisation d'audits et d'études énergétiques par le Sieds et au versement de fonds de concours par la commune au SIEDS

En partenariat avec le SIEDS, un audit énergétique a été mené à la salle communale de fiol.

Il est nécessaire de conventionner avec le SIEDS à ce sujet afin de verser un fonds de concours au SIEDS. Pour rappel, le SIEDS participe à hauteur de 50 % du montant de l'audit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise madame la maire à signer la convention se rapportant à ce dossier
- demande que la somme soit prévue au budget 2025.

#### 6-MANDAT AU CDG POUR MISE EN CONCURRENCE DE CONTRATS COLLECTIFS PREVOYANCE ET SANTE

La commune donne mandat au Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour lancer une consultation assurance prévoyance et santé pour le personnel de la collectivité.

Par ailleurs, Le conseil, après en avoir délibéré, a décidé :

##### **Sur le Risque prévoyance**

- De retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La procédure retenue est déclinée comme suit :
  - o participer au dispositif proposé par le CDG 79 et de lui donner mandat afin de réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence en vue de la sélection d'un organisme d'assurance.
- De proposer de verser une participation mensuelle brute par agent :
  - o d'un montant de 15 euros /agent/ mois
  - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n°1 à l'issue de l'analyse des offres,
- D'autoriser La Maire à effectuer tout acte en conséquence.

##### **Sur le Risque santé**

- De retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative agents, pour un effet des garanties au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La procédure retenue est déclinée comme suit :
  - o participer au dispositif proposé par le CDG 79 et de lui donner mandat afin de réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence en vue de la sélection d'un organisme d'assurance.
- De proposer de verser une participation mensuelle brute par agent :
  - o d'un montant de 20 euros/agent/ mois
  - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n°1 à l'issue de l'analyse des offres,

D'autoriser La Maire pour effectuer tout acte en conséquence

#### 7- ADHESION A LA PLATEFORME COLLABORATIVE INTERSTIS DU CDG79 ET AUX SERVICES DEPLOYES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES SECRETAIRES GENERAUX DE MAIRIE DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 3.500 HABITANTS (2025-02-07)

La maire indique que dès 2022, le cdg79 en partenariat avec l'association des maires des DS a lancé un plan d'actions « secrétaires de mairie : métier d'avenir dans les Deux-Sèvres ». Ceci pour répondre à la problématique du recrutement des secrétaires de mairie.

Le CDG va donc maintenant déployer et consolider le réseau départemental en s'appuyant sur une plateforme logicielle INTERSTIS autour d'espaces collaboratifs pour accompagner les secrétaires de mairie dans leurs missions. Il est proposé aux communes de conventionner moyennant une adhésion annuelle, suivant la population de la commune.

Commune 1000 à 3500 hab → 200 € /an

Le conseil autorise Madame la maire à signer la convention relative à ce dossier

#### **8 CONVENTION DE FORMATION ET ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION D'UN SITE INFORMATIQUE (2025-02-08)**

La maire rappelle aux élus que la commune a signé une convention avec le Centre de gestion des Deux-Sèvres, relative à la formation et l'assistance du personnel administratif à l'utilisation d'un site informatique. Cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2024.

Compte tenu des changements opérés sur les logiciels de gestion communale en 2024, la commune dispose à ce jour d'un logiciel cimetièrre dont l'assistance et la formation sont assurés par le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la nouvelle convention relative à la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique

#### **9 INFORMATIONS DIVERSES**

##### **9-1 Décisions du maire**

<i>Fournisseur</i>	<i>Désignation</i>	<i>PRIX TTC</i>
<i>SOCOTEC</i>	<i>DEVIS Mission de coordination SPS travaux sanitaires du gs</i>	<i>1 344</i>
<i>SOCOTEC</i>	<i>DEVIS Mission de repérage amiante plomb</i>	<i>670.00 (hors analyses)</i>
<i>FILLON</i>	<i>DEVIS feu d'artifice 2025</i>	<i>2315</i>
<i>CRPC POITIERS</i>	<i>DEVIS Cinema en plein air</i>	<i>1500</i>
<i>WESCO</i>	<i>Devis fournitures de drap écoles</i>	<i>219.00</i>
<i>POLLET</i>	<i>Accessoires pour nettoyeuse de surface</i>	<i>106.00</i>
<i>SBS</i>	<i>Devis fourniture de papier A4 école</i>	<i>314.00</i>

##### **9-2 Rénovation énergétique et optimisation de la salle communale de fiol (retour sur réunion publique)**

Madame CAMARA indique qu'une vingtaine de personnes étaient présentes pour la consultation citoyenne réalisée sur le sujet des travaux à opérer dans la salle communale de fiol.

Suite à la première réunion, des réajustements ont été effectués. Le projet est validé dans ses grands axes par les élus et le groupe de citoyens consultés.

##### **9-3 Projet d'ombrière (locaux techniques communaux)**

Une nouvelle réunion est prévue avec le SIEDS et le bureau d'études le mardi 4 mars.

##### **9-4 Information de l'Inspection Académique : Ouverture d'une classe élémentaire à la prochaine rentrée scolaire.**

##### **9-5 Festivités :**

- ◆ Lecture concert «au-delà des mots... des femmes » à l'espace Louise Michel : vendredi 8 MARS à 15H30.
- ◆ une exposition de toiles photos en extérieur sera réalisée sur la commune (30 sujets seront répartis sur 3 lieux), avec l'association Passion Photos France
- ◆ Festival Traverse : la commune accueillera le festival autour d'une balade contée chez l'habitant

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20 H 10  
**La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le MARDI 25 MARS 2025 A 19H30**

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre GARULT

La Maire,  
Angélique CAMARA